

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

iScope Inc.

Interdit à iScope Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 janvier 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 avril 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 7 août 2008.

Décision n°: 2008-MC-0794

6.5.2 Révocations d'interdiction

iScope Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2008-MC-0721, prononcée le 23 juin 2008, limitée à Jean Larivée, Jean Charles Phaneuf, Sobrema Inc. (anciennement 3841031 Canada Inc.), Marc Rousseau, Simon Robins et David-Lee Beauchemin d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de iScope Inc. au motif qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant iScope Inc., ses porteurs de titres, tous les courtiers en valeurs et leurs représentants, ainsi que toute personne, est prononcée à la date de la présente décision.

La révocation est prononcée le 7 août 2008.

Décision n°: 2008-MC-0795